



Commission du développement des territoires

2223 - Développement local urbain : CUS

Rénovation urbaine - Subventions pour la réalisation d'aménagements de voirie

Rapport n° CP/2014/525

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

Le Conseil Général participe au financement de la rénovation urbaine des quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions en faveur de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) pour la réalisation d'aménagements de voirie dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) et des conventions de rénovation urbaine.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise notamment par le financement d'aménagements de voirie.

1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine

Le Conseil Général participe à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,32 M€), de la Meinau-Canardière (7,72 M€), de HautePierre (9,03 M€) et porte une contribution globale de 2,34 M€ à la réhabilitation du quartier des Hirondelles à Lingolsheim.

L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers s'élève à 29,4 M€, dont 87% de subventions attribuées et 66% payées.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat et les équipements publics (centres médico-sociaux, multi-accueils, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien du Département. Sur l'engagement global de 29,4 M€, un montant de près de 5,13 M€, soit environ 17%, porte sur les aménagements de voirie au titre de l'ANRU.

2. Les aménagements de voirie

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport doux (piéton, vélo, tram). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

Les avenants globaux aux 4 conventions ont été validés par le Conseil Général le 1^{er} juillet 2013, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement.

A ce jour, le Conseil Général a engagé 3,78 M€ de crédits sur les 5,13 M€ prévus (au lieu de 5,59 M€ avant les avenants) ce qui correspond à 74 % du programme d'aménagement.

Il est proposé un engagement complémentaire d'un montant de 231 020,08 € correspondant aux cinq opérations figurant en annexe. Le taux d'engagement du Conseil Général passerait alors à 78 %.

Les crédits de paiement correspondants seront imputés sur l'enveloppe budgétaire 36999 (204-204142-71).

**Montant des subventions du Conseil Général au titre des voiries
dans les quartiers en rénovation urbaine**

PRU	PREVISIONS Conventions ANRU			Crédits déjà engagés		A engager	Taux d'engagement
	Coût HT des opérations	Subventions du CG	Taux moyen	avant 2009	au titre du CTAS	au titre du CTAS	
Neuhof	27 932 789 €	2 461 170 €	9%	1 351 903 €	636 095 €		81%
Meinau	8 748 573 €	894 435 €	10%	316 202 €	243 974 €	186 706,08 €	68%
Hautepierre	13 200 906 €	1 234 122 €	9%	47 072 €	996 088 €	44 314,00 €	100%
Lingolsheim	2 142 332 €	535 583 €	25%	189 125 €			35%
TOTAL	52 024 600 €	5 125 310 €	10%	1 904 302 €	1 876 158 €	231 020,08 €	78%

TOTAL crédits déjà engagés	3 780 460 €		74%
TOTAL des crédits engagés et à engager	4 011 480 €		78%
	dont CTAS	2 107 178 €	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) des subventions d'un montant total de 231 020,08 €, dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) et des conventions de rénovation urbaine, conformément à la liste des opérations jointe en annexe.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL